

Réunion du Ministre Patrick DEWAEEL avec les fédérations des sapeurs-pompiers en date du 22 novembre 2005.

Présents:

Cabinet

Le Ministre Patrick DEWAEEL
Jan Kerremans, Mandataire Particulier pour la Réforme de la Sécurité Civile
Fred Van Immerseel, conseiller
Valerie Frans (rapport)

BVV – Union des Sapeurs-Pompiers de Flandres

Cdt Donald Withoutock, président
Ir. Guy Van de Gaer, directeur
Kol.Chris Addiers, Officier-chef de service des services d'incendie d'Anvers
Arne Stoffels, officier de liaison

FRCSPB – Fédération Royale des Corps de Sapeurs-Pompiers de Belgique Aile Francophone et Germanophone

Cpt-Cdt. Lic. Marc Gilbert, Président
Cpt Philippe Staquet – officier de liaison
Cpt-Cdt Ing. Thierry Huet, la Province du Luxembourg
Cpt-Cdt Ing. Vos de Wael, la Province du Brabant
Cpt Francis Bodart, la Province de Namur
Cpt Yves De Meyer, la Province du Hainaut
Cpt-Cdt Ing. Alain Gibson, Bruxelles-Capitale
Représentant, le Province de Liège

BEPROBEL – Association des Officiers Sapeurs-Pompiers Professionnels de Belgique

Francis De Herdt, Président – services d'incendie de Bruxelles
Leo van Eyndhoven, vice-président – services d'incendie de Malle
Michel Chave, vice-président – services d'incendie de Charleroi

Rapport

Le Ministre débute la réunion en s'excusant de son absence lors de la réunion précédente de la Commission Paulus à cause d'activités parlementaires.

1. Note de Politique Sécurité Civile à l'occasion du budget 2006.

Le Ministre commente le contenu de la note de politique.

Dans le cadre de la réforme et de l'optimalisation des services d'incendie et de la Protection Civile, la note de politique contient entre autres les choses suivantes:

- **Du personnel supplémentaire**

→ Dans le budget 2005, un montant de 468 000 euros a été prévu, avec lequel a été créé un team d'universitaires, de juristes, d'ingénieurs et de collaborateurs administratifs. Ce team s'occupe de l'appui technique et administratif de la réforme et il transformera les lignes de force en textes législatifs.

- La modernisation de l'inspection des sapeurs-pompiers
- La Protection Civile (l'élaboration de la relation exacte entre les services d'incendie et la Protection Civile)
- Le Centre de Connaissances (voir plus loin)
- La Formation
→ A ce sujet, une nouvelle augmentation de 266 000 euros a été prévue dans le budget 2006. Grâce aux augmentations de 2005 et de 2006, le crédit a été haussé de 805 000 euros en 2004 à 2 087 000 euros en 2006.
- ASTRID
→ On installera 100 pylônes supplémentaires. Au cours des mois qui viennent, les services d'incendie seront équipés de radios ASTRID.
- La planification d'urgence
→ Le Conseil d'Etat n'avait que quelques petites remarques sur le nouvel arrêté royal relatif à la planification d'urgence et d'intervention. Vu qu'il ne s'agit pas de modifications fondamentales, l'AR peut être présenté, après la signature des deux Ministres, au Roi et finalement être publié.
- La coopération internationale (DICA-DIR)
- Le matériel
→ Dès 2006, des crédits supplémentaires seront libérés pour un montant de 4 700 000 euros. Sur deux ans, les crédits sont passés de 11 780 000 euros à 20 962 000 euros. Ce qui signifie une augmentation de plus de 77%.

2. Evaluation des activités de la Commission Paulus

Le 8 novembre, le gouverneur Paulus a donné un discours approfondi lors des commissions réunies de la Chambre et du Sénat. Cette séance d'audition s'est bien passée. Tous les partis politiques étaient d'accord sur la nécessité de la réforme. Certains partis le veulent plus rapidement que d'autres, mais en global, on peut parler d'un consensus sur les recommandations de la Commission.

3. Timing de l'implémentation politique des recommandations de la Commission Paulus

Le budget 2006 constitue une indication importante pour le sérieux du gouvernement sur le plan de la réalisation de la réforme. Il faut une réévaluation budgétaire. Si l'on arrive à maintenir, pendant quelques années, l'augmentation des crédits, on disposera de suffisamment de moyens.

Le gouvernement fédéral doit d'abord se déclarer d'accord sur les conclusions de la Commission Paulus. Il ressortira de l'analyse financière de l'état actuel quelles communes ont fortement investi dans leurs services d'incendie pendant les dernières années et quelles communes ont trop peu investi. Compte tenu du fait que tout

citoyen a droit à un même traitement, il faut mettre en équilibre l'investissement des communes, sans faire augmenter le coût global des communes.

Vers la fin du mois de décembre, le Ministre veut disposer du rapport final de la Commission, ainsi que d'un rapport définitif des universités.

Sur base du rapport final, Monsieur Kerremans préparera le consensus politique au niveau des chefs de cabinet restreint.

En 2006, on préparera la législation. Il s'agit entre autres de l'adaptation de la loi du 31 décembre 1963 sur la protection civile. Vu que les communes jouent un rôle important dans la réforme, on attend les prochaines élections communales afin de les impliquer dans la prise de décisions. Si on veut avancer trop rapidement, il y a un risque important qu'un nombre de villes et de communes bloquent la réforme.

4. Création d'un Centre de Connaissances

Le budget 2006 prévoit un montant de 500 000 euros pour la création du Centre de Connaissances. D'abord, on avait l'intention de reprendre le Centre de Connaissances dans la loi-programme. On voulait respecter l'autonomie du Centre de Connaissances, mais l'Inspecteur des Finances a donné un avis négatif.

Entre-temps, l'administration travaille à l'élaboration d'une nouvelle proposition, qui maintient l'indépendance du Centre de Connaissances. Celle-ci sera reprise dans une loi ou dans un arrêt royal. Les missions du Centre de Connaissances ont déjà été définies. Les fédérations sont priées de donner leur avis sur le sujet dans les quinze jours.

Au niveau politique, il est apparu qu'il existe déjà un consensus sur sa création.

5. Le statut des sapeurs-pompiers

On a prévu une réunion avec les syndicats.

La FRCSPB indique que les syndicats représentent uniquement les sapeurs-pompiers professionnels.

Il faut également informer les volontaires.

La BVV est convaincue qu'il s'agit d'une matière fort compliquée, qui exige un examen fondamental.

Monsieur Kerremans mentionne que le statut sera étudié séparément de la réforme.

6. Une politique bidirectionnelle

Monsieur Van Immerseel distingue ici trois niveaux:

- 1) La problématique du personnel;
→ Le Ministre propose de résoudre ces problèmes lors d'une réunion technique
- 2) Le progrès dans les dossiers (AR, AM, ...)
- 3) L'utilisation des crédits supplémentaires dans l'exécution du budget 2005 et 2006.

7. Tour de table

- **La contribution future des services d'incendie Toekomstige bijdrage van de brandweer**

BVV se demande comment elle peut encore contribuer après la finalisation des activités.

Monsieur le Ministre dit qu'il faut d'abord rédiger des textes législatifs, d'une manière la plus claire possible. Par après, ces textes seront présentés à un groupe intercabinefs et au Conseil des Ministres.

A chaque pas, il faut discuter des textes d'une manière informelle, de sorte qu'on puisse formuler des remarques. Il faut éviter que – à cause des concertations – les textes deviennent de plus en plus amples. Le texte législatif doit uniquement déterminer les grands principes, le reste peut être repris dans les arrêts d'exécution.

Le Ministre propose de maintenir un contact mensuel, pendant lequel seront, à chaque fois, discutés deux points, à savoir le développement de l'élaboration des textes législatifs et la politique bidirectionnelle.

- **La communication**

Les fédérations des sapeurs-pompiers soulignent que la communication est très importante.

Le Ministre indique qu'il existe deux formes de communication.

Les décisions importantes sont toujours communiquées par la presse. Mais la presse ne retient que les grandes lignes.

On convient que le Ministre donnera une reproduction détaillée de la situation de la réforme moyennant le journal professionnel des fédérations des sapeurs-pompiers. Après cette réunion, un communiqué de presse sera diffusé.

- **L'Aide Médicale Urgente**

La FRCSPB veut connaître la compétence du Ministre au sujet de l'Aide Médicale Urgente. Le Ministre répond qu'il se base sur le point de vue de l'article 2bis de la loi du 31 décembre 1963, inséré par la loi du 28 mars 2003.

- **Les élections communales de 2006**

La BVV propose que les nouvelles coalitions fixent les grands principes de la réforme dans des accords de gestion.

Monsieur le Ministre planifiera à ce sujet un entretien avec les présidents de parti flamands.

- **L'invitation du Ministre**

La FRCSPB invite le Ministre à une réunion, qui aura lieu le 14 décembre 2005 à Rochefort, pour y discuter avec le président de parti wallon de la réforme.

Monsieur le Ministre conclut la réunion en remerciant les fédérations des sapeurs-pompiers pour leur bon travail jusqu'à présent.